MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE



Collège PABLO PICASSO 91160 SAULX LES CHARTREUX Tél : 01 64 48 86 26 ce.0911029z@ac-versailles.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 21 février 2019 à 18h00

Présents:

M. Aublanc, Principal, M. Fréalle, Principal Adjoint, M. Lannon, Directeur SEGPA, Mme Amiraty, Gestionnaire, Mme Ferry, CPE,

Mmes Bonnefond, Hervouët, Thoreau, Dessornes, Mallet, Triquet, Oguievetskaia, Mr Dinouël, personnels d'enseignement et d'éducation,

Mmes Charron, Carré, Abadie, Prodhon, M. Padioleau, parents d'élèves,

Melles Caqueret, Fouilland, élèves,

Excusés:

M. Pons, Président Délégué conseil départemental Mme Gelot, Vice Présidente conseil départemental M. Bazile, Maire représentant la commune de Saulx Les Chartreux Mmes Budimlija, Hordesseaux, parents d'élèves

Absents:

Mmes Dupanloup, Carbon, M. Romain, personnels

M. Dahmani, élève

M. Martin, Adjoint au maire de Longjumeau

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h10 par Monsieur Aublanc, Principal.

Mme Abadie assure la fonction de secrétaire de séance.

Approbation de l'ordre du jour

Le CA vote l'adoption de l'ordre du jour

Délibération Présents : 19 Votants : 19 Pour : 19 Abs : 0 Contr	e:0	
---	-----	--

Adopté à l'unanimité

Adoption du compte rendu du conseil d'administration du 27/11/2018

Le CA vote l'adoption du compte rendu du conseil d'administration du 27 novembre 2018

Délibération	Présents : 19	Votants : 19	Pour : 19	Abs: 0	Contre : 0	
					1	

Adopté à l'unanimité

Contrats et Conventions

Un contrat est à signer avec l'APAVE en charge des vérifications des installations électriques du collège.

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention pour un montant de 4 019 euros pour l'année 2019.

Délibération	Présents : 19	Votants : 19	Pour : 19	Abs : 0	Contre : 0
A 1 . / \ 1/					

Un contrat est à signer avec la société le Froid Bornet en charge de la maintenance des installations de cuisine. Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention pour un montant de 3 522,24 euros pour l'année 2019.

	[Délibération	Présents : 19	Votants : 19	Pour : 19	Abs : 0	Contre : 0
--	---	--------------	---------------	--------------	-----------	---------	------------

Adopté à l'unanimité

DBM pour information

Madame Amiraty présente plusieurs décisions modificatives budgétaires :

Décision numéro 11 : elle concerne la contribution solidaire qui doit être versée en fin de chaque trimestre au Conseil Départemental.

Décision numéro 12 : elle concerne des travaux de cuisine qu'il a fallu réaliser pour un montant de 1 384,80€ et de 626,40€ (TEAM BOX de TURBOSELF).

Décision numéro 13 : elle correspond à la DBM 22 qui se fait une fois par an en décembre et qui régularise le crédit nourriture. Cette DBM nous a permis de régulariser la PFRS à hauteur de 81 055,82€, de réaliser un versement entre le service SRH et ALO à hauteur de 35 827,65€ et payer les factures de denrées qui arrivent tardivement pour un montant global annuel de 269 314,47€.

Décision numéro 14 : elle concerne une subvention départementale de 626,40 euros pour un logiciel (Teambox).

Don du FSE

Lors du conseil d'administration du 27 novembre 2018, il a été voté les dons du FSE et la subvention ODE pour les activités scolaires.

Il a été oublié de demander au conseil d'administration de percevoir ces dons du FSE, et le comptable demande à ce qu'une délibération du conseil d'administration ait lieu.

L'information a été donnée après la tenue du CA et une fois que toutes les sorties se soient déroulées, ces dons vont être votés mais affectés à d'autres sorties que celles prévues initialement.

Par conséquent, le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à percevoir les dons du FSE pour les sorties suivantes :

- 1 000€ pour la sortie à Provins de Madame Morice prévue au mois de mai 2019
- 900€ pour la sortie à Provins de Monsieur Coquant prévue au mois d'avril 2019
- 150€ pour la sortie au musée Pablo Picasso de Madame Mallet prévue en mai 2019

Délibération	Présents : 19	Votants : 19	Pour : 19	Abs:0	Contre : 0
--------------	---------------	--------------	-----------	-------	------------

Adopté à l'unanimité.

Voyage association sportive

Le voyage aura lieu du 17 au 21 juin 2019 à Sillé Le Guillaume dans la Sarthe pour 40 élèves encadrés par 4 enseignants. Les activités prévues sont canoé, voile, escaslade, VTT, raid et tir à l'arc. L'organisme retenu est le Cercle de voile de Sillé Le Guillaume.

La participation des familles est fixée à 222,24 euros. La subvention ODE s'élève à 920 euros et le don du FSE à

420 euros. La participation du collège prise sur les loyers sera de 1 036,96 euros.

Le conseil d'administration adopte le principe du voyage organisé par Monsieur Poinsot :

Délibération	Présents : 19	Votants : 19	Pour : 19	Abs: 0	Contre : 0
Deliberation	Presents: 19	votants: 19	Pour : 19	Abs: 0	Contre : 0

Adopté à l'unanimité

Le conseil d'administration adopte la participation des familles qui s'élève à 226,24 euros :

D	élibération	Présents : 19	Votants : 19	Pour : 19	Abs:0	Contre : 0	
---	-------------	---------------	--------------	-----------	-------	------------	--

Adopté à l'unanimité

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à percevoir le don du FSE qui s'élève à 420 euros :

|--|

Adopté à l'unanimité

DGH Collège 2019-2020

Monsieur Aublanc présente la DGH du collège pour l'année 2019-2020 : répartitions des horaires au bénéfice des élèves.

Les 2 DGH ont été discutées avec les enseignants lors du conseil pédagogique du 19 janvier 2019 puis rediscutées lors du conseil pédagogique du 12 février 2019 puis présentées lors de la commission permanente du 14 février 2019.

Le conseil d'administration ne se prononce pas sur les heures poste ou HSA ni sur les compléments de service, ceci étant de la compétence de l'administration.

Cette répartition peut évoluer jusqu'à fin juin ou début juillet 2019 si le conseil pédagogique modifie ses choix, et surtout en fonction des effectifs, notamment les groupes de langues et latin. Elle peut également évoluer en fonction des mutations des enseignants.

La projection pour la rentrée prochaine est donc :

- 168 élèves de 6° 7 classes
- 176 élèves de 5° 6 classes
- 184 élèves de 4° 7 classes
- 182 élèves de 3° 6 classes

L'effectif total sera de 710 élèves pour 26 classes avec une moyenne de 27 élèves par classe.

Les effectifs sont constants et les moyens attribués aussi.

Madame Carré demande si c'est une volonté du collège de surcharger les classes de 3^{ème} (2 élèves de moins qu'en 4^{ème} et une classe de moins).

Il est envisagé la suppression d'un poste de professeur d'éducation musicale.

DGH SEGPA

La répartition des classes envisagée pour la rentrée 2019-2020 est :

- 16 élèves de 6° 1 classe
- 12 élèves de 5° 1 classe
- 12 élèves de 4° 1 classe

11 élèves de 3° - 1 classe

Effectif total de 51 élèves au total contre 41 l'année dernière avec la création d'une classe et la fin des doubles niveaux. Ceci va donc entrainer la création d'un poste de professeur des écoles.

Le CA adopte la répartition de la DGH pour le collège pour l'année l'année 2019-2010 :

 Délibération	Présents : 19	Votants : 19	Pour : 19	Abs:0	Contre : 0	
Adonté à l'unan	imitá	* \\.		<u></u>		

Le CA adopte la répartition de la DGH pour la SEGPA pour 2019-2010 :

Délibération Présents : 19 Votants : 19 Pour : 19 Abs : 0	Contre : 0
---	------------

Adopté à l'unanimité.

Installation du CVC

Le règlement intérieur du CVC a été transmis au Conseil d'Administration pour information.

Les élections se sont déroulées du 25 au 28 janvier 2019, et l'installation a eu lieu le 14 février 2019.

M. Aublanc remercie Madame Morice et Monsieur Hadj Mouri (AED) pour leur participation au CVC.

M. Aublanc lance un appel au volontariat pour qu'il y ait un représentant de parents d'élèves.

Mme Abadie indique qu'elle n'a eu aucun volontaire au sein de l'API.

M. Aublanc indique que si toutefois il y avait des parents volontaires, ceux-ci pourront se présenter à tout moment de l'année.

Informations générales

Les conseils de classe du 2^{ème} trimestre se dérouleront du 12 au 21 mars 2019.

Les ASSR1 (5^{ème}) et ASSR2 (3^{ème}) auront lieu entre le 18 et 22 mars 2019.

Les problèmes des transports ont été répertoriés lors d'une réunion à la mairie de Saulx-Les-Chartreux qui va prendre contact avec Ile-De-France Mobilité.

Monsieur Béranger (Vice-Président du Conseil Départemental en charge des collèges) est venu au collège visiter les locaux. Il a été alerté sur les problèmes de la cuisine centrale, du problème de remplacement des agents départementaux, et des problèmes des locaux de la SEGPA. Il a pris conscience de la problématique de la cuisine et des locaux de la SEGPA et le collège peut compter sur son soutien afin que des solutions soient trouvées.

SEGPA: Des fissures sur l'externat 3 sont apparues depuis 4 ou 5 ans. Suite au CHS du 8 février 2019 et au courrier du chef d'établissement, le dossier a été pris en main par la DCMB et par la secrétaire générale de la DSDEN; Un diagnostic va être réalisé entre le 24 février et le 11 mars et des jauges Saugnac seront posées. Elles resteront au collège pendant un mois. Suite aux analyses, le collège sera en attente des travaux d'hygiène et sécurité. Pour l'instant il n'y a pas de danger grave et immédiat mais les conditions d'accueil des élèves et des personnels doivent être améliorées.

L'ascenseur de la SEGPA a été contrôlé le 21 février 2019 et il fonctionne.

Questions diverses

Madame Abadie demande si il est prévu d'évoquer les exercices d'évacuation, et s'il est prévu d'autres exercices compte tenu des nombreux dysfonctionnements soulevés dans les compte rendu. Un seul autre exercice d'évacuation est prévu, il n'est pas prévu d'autres exercices de confinement et intrusion, mais des mesures de corrections ont été établies pour les prochains exercices.

M.Padioleau demande pourquoi tous les comptes rendus des conseils de classe du 1^{er} trimestre n'ont pas été publiés sur Pronote.

Mme Ferry indique qu'il s'agit d'un oubli de sa part pour les conseils de classe des 5^{ème} et que ce sera fait rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Le secrétaire de séance,

Mme ABADIE